

Communiqué de presse



Lons-le-Saunier le 5 février 2019

Contrôle des structures et demande d'autorisation d'exploiter

Le contrôle des structures est un outil de régulation du foncier qui existe depuis 1960. Il concerne les opérations de mise en valeur de terres agricoles et soumet, selon les cas prévus par la loi, les exploitants à un régime d'autorisation. Son objectif est de favoriser l'installation d'agriculteurs et de préserver la viabilité des exploitations agricoles.

Toute nouvelle parcelle qu'un exploitant agricole souhaite exploiter (suite à un achat, un bail, une donation, une reprise ou à toute autre opération), à titre individuel ou dans le cadre d'une société, doit, en principe, faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles. L'exploitant est concerné que les terres lui appartiennent déjà ou non.

Si les demandes d'autorisation peuvent toujours être renseignées à l'aide d'un formulaire CERFA, les exploitants ont maintenant la possibilité d'accomplir cette démarche à l'aide du nouvel outil de téléprocédure « LOGICS ». Cet outil leur permet d'envoyer leurs documents au format numérique avec la même valeur que les documents originaux.

L'accès à LOGICS se fait avec un code d'identification personnalisé sur le site mesdemarches, rubrique exploitations agricoles.

Ce site informe de la démarche à suivre pour créer un compte LOGICS puis pour accéder à LOGICS.

Il est également possible de consulter le site internet des services de l'État du Jura <https://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-developpement-rural/Foncier-et-statuts-des-exploitations/Autorisation-d-exploiter> pour obtenir des explications sur la procédure à suivre.

Une permanence téléphonique est organisée par le service économie agricole de la DDT les mardi après-midi, mercredi matin et jeudi après-midi, aux heures d'ouverture du secrétariat. Un accompagnement personnalisé est proposé à la DDT sur rendez-vous uniquement.

Téléphone : 03 84 86 81 08
Courriel : ddt-structure@jura.gouv.fr

PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture
39030 LONS LE
SAUNIER CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ :
prefecture@jura.gouv.fr

Suivez nos actualités sur les
réseaux sociaux :

